



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ergothérapeutes

Question écrite n° 121797

Texte de la question

M. Christophe Masse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les préoccupations actuelles des étudiants en ergothérapie, de leurs formateurs et des professionnels ergothérapeutes en France. Dans le cadre de la réforme des études paramédicales et de la redéfinition des métiers de santé, les instances étudiantes et professionnelles se mobilisent afin d'exprimer leur mécontentement sur la situation actuelle. Les professionnels revendiquent les mêmes avantages sociaux entre étudiants de filières paramédicales, notamment sur les indemnités de stage, accordées aux étudiants infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes, ainsi que les mêmes avantages sociaux entre étudiants paramédicaux et universitaires, notamment sur les bourses. Ils souhaitent une reconnaissance de la formation à un niveau bac + 3 et la mise en oeuvre d'un groupe de travail portant sur la réalisation du référentiel métier, préalable nécessaire à la réalisation du référentiel formation, comme pour certaines autres professions paramédicales (infirmier, sage-femme, kinésithérapeute, orthophoniste). Par souci de cohérence avec l'évolution de la profession, ils demandent également que leur décret d'activité, datant de vingt et un ans, soit mis à jour, et qu'une nomenclature d'actes soit réalisée permettant leur remboursement. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur le sujet et ses intentions pour répondre aux attentes des professionnels de l'ergothérapie.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Masse](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121797

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3505